Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 041-214101941-20250328-20250332A-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (LOIR ET CHER)

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Date de convocation : 10 mars 2025
Membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 28 mars à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur LORGEOUX, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEOUX, Président, M HARNOIS, Vice-Président, Mme ORTH, Mme POUGET, M. GUIMONET, Mme MERCIER, Mme VANDELLE, Mme LELARGE, M. CHEMINOT, M. FOURMOND, membres

EXCUSES :

- *M. QUINCHON, Membre, qui donne pouvoir à M. BAUCHE*
- *M. TOURNIER, Membre, qui donne pouvoir à M. FOURMOND*
- *M. DESCHAMPS, Membre*
- *Mme GIRAUDET, Membre*

NON EXCUSES :

- *Mme PAUCHARD, Membre*
- *M. BAUCHE, Membre*
- *Mme MOREAU, Membre*

SECRETAIRE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures

---

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE – RECONDUCTION DES VACATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026-2025/3-2a

M. LORGEOUX, Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration :
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui instaure les contrats de ville, et vise essentiellement à concentrer les moyens financiers sur environ 1 200 quartiers très défavorisés dit « Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) », dont fait partie le quartier des Favignolles ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 041-214101941-20250328-20250332A-DE

Vu la convention cadre politique de la ville, signée le 3 juillet 2015, reconduisant le programme de réussite éducative (PRE) ;

Vu le programme de réussite éducative (PRE), institué par la loi de cohésion sociale de 2005, qui a pour objectif d'apporter aux enfants des quartiers prioritaires de la politique de ville, un parcours individualisé reposant sur une approche globale des difficultés rencontrées, en collaboration étroite avec les familles ;

Considérant qu'il convient dans ce cadre législatif et contractuel, de recruter 7 vacataires pour l'année scolaire 2025/2026 :

- 1 infirmière
- 1 psychologue
- 1 Orthophoniste
- 4 animateurs « soutiens scolaires »

La rémunération à la vacation interviendra après service fait, et s'élèvera aux tarifs horaires forfaitaires suivants :

- Pour l'infirmière au taux horaire de 40 € nets, à raison de 4 à 10 heures par semaine
- Pour la psychologue au taux horaire de 40 € nets, à raison de 4 à 6 heures par semaine
- Pour l'orthophoniste au taux horaire de 40 € nets, à raison de 3 heures par semaine
- Pour chacun des 4 animateurs au taux horaire de 20 € nets, à raison de 4 à 5 heures par semaine

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de m'autoriser à recruter 7 vacataires pour l'année scolaire 2025/2026 conformément aux dispositions susvisées.

Article 2 : d'inscrire les crédits afférents au budget.

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis
Au représentant de l'Etat, le 02 avril 2025

Publié ou notifié le 02 avril 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

Pour copie conforme

Le Président,

Par délégation du Président,
le Vice-Président,

B. HARNOIS

J. LORGEOUX

La Secrétaire

Centre Communal d'Action Sociale

S. MEUNIER

Centre Communal d'Action Sociale

Date de la mise en ligne sur le site internet : 02 avril 2025